



Rapport de la
Commission de gestion (CoGes)
Année 2018 – 2019

Exercice comptable 2018

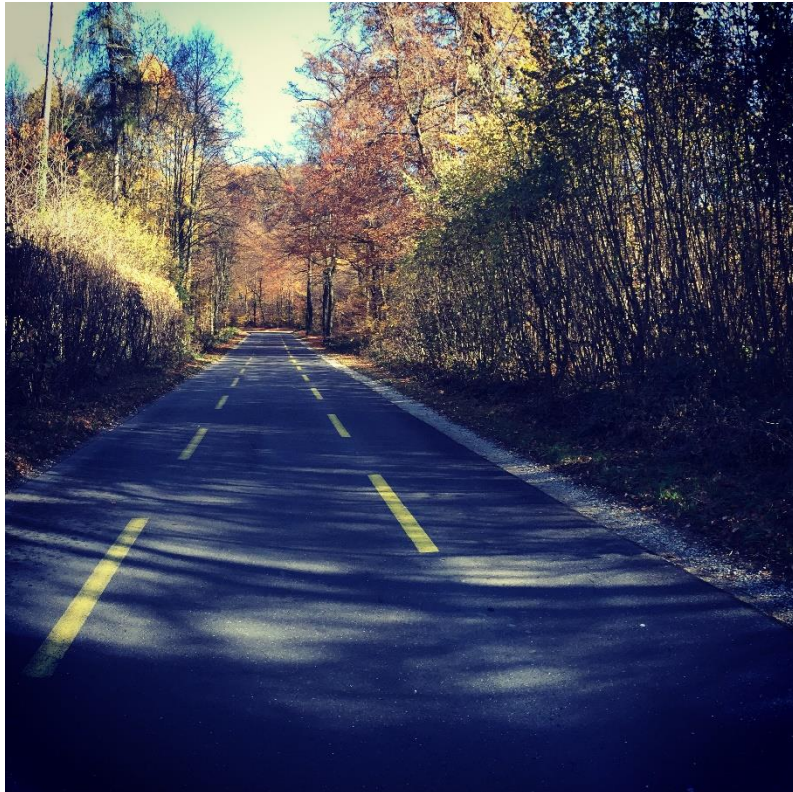


Table des matières

1	Séance constitutive et organisation du travail.....	4
2	Agenda.....	5
3	Contrôle des préavis clôturés	5
3.1	Préambule.....	5
3.2	Liste des préavis contrôlés	5
3.3	Remarques et conclusions	6
4	Rencontre Municipalité : Crédits d'étude et préavis	6
4.1	Préambule.....	6
4.2	Présentation	6
4.3	Questions.....	7
4.3	Conclusion	8
5	Visite du nouvel espace repos Domino.....	9
5.1	Préambule.....	9
5.2	Visite	9
5.3	Conclusion	9
6	Visite Centre des jeunes.....	10
6.1	Préambule.....	10
6.2	Visite	10
6.3	Conclusion	11
7	Visite: L'Oiseau de l'Ouest	12
7.1	Préambule.....	12
7.2	Visite	12
7.3	Conclusion	12
8	Discussion sur le parc immobilier	13
8.1	Préambule.....	13
8.2	Présentation	13
8.3	Critères d'attribution d'un logement subventionné	13
8.4	Les appartements de fonction	14
8.5	Conclusion	14
9	Notes de frais et vacations de la Municipalité	15
9.1	Préambule.....	15
9.2	Rémunération de la Municipalité	15
9.3	Déroulement de la séance.....	16
9.4	Constats et conclusions	17

10	Comptes communaux 2018	19
10.1	Commentaires Généraux	19
10.2	Comptes de fonctionnement	19
10.3	Investissements et dettes.....	19
10.4	Questions.....	20
10.5	Activités sportives et culturelles.....	21
10.6	Conclusions	21
11	Présentation du rapport de la fiduciaire Fidinter S.A	22
11.1	Conclusion	22
12	Rapport de gestion de la Municipalité et questions	23
12.1	Questions.....	23
12.2	Divers	25
12.3	Conclusions	25
13	Suivi des Vœux 2017.....	25
14	Liste des Vœux 2018.....	26
15	Remerciements.....	27
16	Conclusions	28

1 Séance constitutive et organisation du travail

Dans sa séance constitutive du 05.09.2018, la commission s'est organisée de la manière suivante :

Composition 2018/2019		
Présidente	Maria Teresa Perez Chevallaz	PSIG
Rapporteur	Charles Koller	VERTS
Membres	Alain Blanchoud	UDC
	Fabienne Crousaz	PLR+ID
	Jean-Paul Dudt	PSIG
	Enrique Fernandez	FORUM
	Naser Izeni	PSIG
	Alfonso Izzo	FORUM
	Alessandro Stio	PLR+ID

Afin de planifier au mieux le travail, les commissaires ont discuté du fonctionnement et des points d'intérêts qu'ils souhaitaient développer durant cette année politique.

Pour donner suite à cette discussion, sont validés les points suivants :

- Demande d'explication du fonctionnement des crédits d'études et préavis
- Visite de l'Oiseau de l'Ouest
- Visite du coin sieste de Domino
- Visite et présentation du Centre des jeunes
- Notes de frais et jetons de présence des Municipaux

Afin de profiter au maximum des rencontres et visites, il est décidé de faire parvenir à la Municipalité, avant chaque rencontre, les questions ainsi que les listes des sujets pour lesquels la CoGes souhaitait une présentation.

2 Agenda

Commission de gestion 2018/2019	
05.09.2018	Séance constitutive + plan des visites et contrôles
12.09.2018	Préparation du courrier à envoyer à la Municipalité
11.10.2018	Préparation questions crédits d'études et préavis
07.11.2018	Contrôle préavis clôturés
21.11.2018	Préparation questions visites de janvier + analyse cons. énergie
11.12.2018	Rencontre au sujet : Crédits d'études et préavis
22.01.2019	Visite : Coin sieste Domino + centre des jeunes
30.01.2019	Visite : L'Oiseau de l'Ouest + discussion "parc immobilier"
05.03.2019	Notes de frais et vacations
11.03.2019	Validation du rapport intermédiaire
03.04.2019	Préparation questions sur les comptes
08.04.2019	Présentation comptes communaux
30.04.2019	Préparation questions sur le rapport de gestion + questions générales
02.05.2019	Rencontre avec la fiduciaire, la Municipalité et la COFIN
06.05.2019	Validation du rapport intermédiaire
16.05.2019	Discussion réponses de la Municipalité
20.05.2019	Rencontre avec la Municipalité
22.05.2019	Finalisation du rapport

3 Contrôle des préavis clôturés

3.1 Préambule

En date du 11 octobre 2018, la situation des investissements était la suivante :

- Crédits d'étude en cours	11
- Investissements en cours de réalisation	25
- Investissements bouclés à contrôler	7

3.2 Liste des préavis contrôlés

Le contrôle des 7 préavis a été effectué le 7 novembre 2018.

N° de compte	Préavis	désignation	Préavis	Coût final	Ecart CHF	Ecart %
351.5030.225	2011/15	SDIS - construction d'un bâtiment (Crédit d'étude)	26 000	17 900	-8 100	-31.2%
420.5010.102	2012/09 + 2009/01	Franchissement mobilité douce Ecublens/Crissier (Crédit d'étude)	285 000	219 182	-65 818	-23.1%
420.5890.081	2010/11	Plan mobilité pr administration com. (Crédit d'étude)	27 000	22 480	-4 520	-16.7%
430.5010.145	2016/14	Chiesaz - création trottoir zone Nord	116 000	91 613	-24 387	-21.0%
460.5010.137	2014/01	ERM En Vallaire	147 000	107 814	-39 186	-26.7%
460.5620.063	2016/15	Mèbre-Sorge - sect. 6 / autoroute-route de la Maladière	57 000	48 143	-8 857	-15.5%
503.5030.229	2017/01	Coquerellaz - réfection et réaménagement de la zone sport	217 000	209 962	-7 038	-3.2%
Total préavis bouclés			875 000	717 094	-157 906	-18.0%

3.3 Remarques et conclusions

Préavis 2010/11 - Plan de mobilité de l'administration

La commission s'étonne que le préavis n'ait été clôturé que 18 mois après la rentrée de la dernière facture.

Préavis 2014/01 - ERM En Vallaire

Dans chaque préavis figure normalement un décompte de clôture de la Municipalité avec constatation de l'écart (réel vs préavis). Dans ce préavis, il ne figure aucun décompte.

Les 5 autres préavis n'amènent aucune remarque particulière.

4 Rencontre Municipalité : Crédits d'étude et préavis

4.1 Préambule

La Commission de gestion a demandé à la Municipalité une présentation des différentes étapes dans la vie d'un préavis, depuis sa réflexion, son développement, sa construction, sa présentation, sa rédaction et jusqu'à sa finalisation.

La présentation a eu lieu le 11.12.2018 en présence de :

M. Maeder	Syndic
Mme Petoud	Municipale
M. Radice	Municipal
M. Menoud	Chef de service
M. Beyeler	Adjoint Chef de service
M. C.Besson	Urbaniste

4.2 Présentation

A la suite de l'introduction du syndic, la séance s'est déroulée en 2 parties : une première présentation axée sur les bâtiments, puis une seconde sur les travaux.

Monsieur Menoud commence par détailler les différentes étapes d'un projet. Il présente un tableau de synthèse basé sur l'exemple d'un préavis permettant de suivre un projet, de son crédit d'étude à sa réalisation¹.

Les points à retenir peuvent être séparés en différentes phases :

Phase d'étude préliminaire du projet

0 Identification des besoins et analyse interne

- Identification des besoins selon la planification générale des projets et des investissements. Un tableau interne est tenu à jour afin d'avoir une vision globale sur ce qui pourrait être fait dans la commune. En début d'année, la Municipalité procède à une revue des priorités.

¹ Annexe I

- Les phases suivantes ne sont déclenchées que pour les projets prioritaires. Pour chaque projet spécifique, une première analyse est faite en interne. Ceci n'engendre aucun coût.

1 Étude préliminaire et étude de faisabilité

L'étude de faisabilité est dans la plupart des cas externalisée. Une fois l'étude de faisabilité validée, un crédit d'étude est demandé. Dans certains cas, on peut passer directement à la rédaction d'un préavis.

Phase d'étude du projet

2 Appel d'offres d'honoraires d'architectes et d'ingénieurs

3 Demande d'un crédit d'étude auprès du Conseil communal

4 Etude de l'avant-projet

5 Etude du projet

6 Mise à l'enquête publique

7 Appels d'offres et réalisation

- Publication des appels d'offres
- Analyse des offres selon critères d'appel et pondération
- Choix de la Municipalité sous réserve de l'octroi du crédit de construction

Phase d'exécution du projet

8 Demande d'un crédit de construction au Conseil communal

L'acceptation par le Conseil communal d'un crédit d'étude et/ou préavis permet à la Municipalité d'engager les montants nécessaires au projet. Des rapports complets d'adjudication sont faits.

9 Réalisation des travaux

4.3 Questions

Q : Pourquoi l'étude de faisabilité (étude préliminaire) n'est-elle pas traitée en interne ?

R : La commune n'a pas les compétences en interne. Les besoins sont trop étendus et spécifiques pour envisager d'engager une personne qui répondrait à tous ces critères.

Q : Comment les réponses aux appels d'offres sont-elles traitées ?

- R :**
- a Vérification des offres faites par les mandataire
 - b Pondération en fonction des critères internes et légaux
 - c Proposition d'adjudication du mandataire
 - d Validation de la Municipalité

Q : Qui définit les critères d'adjudication ?

R : C'est la Commune en tenant compte du guide romand des marchés publics.

Q : Qui s'occupe de la direction des travaux ?

R : Tout dépend de l'ampleur des travaux. Dans tous les cas, la Commune joue le rôle de directeur de projet. Sur les projets conséquents, il y a une personne externe sur le terrain officiant comme directeur des travaux. Pour les petits projets, c'est une personne de la commune qui assume ce rôle.

Q : Comment assurez-vous le suivi des projets conséquents puisque vous n'êtes pas directeur des travaux ?

R : Une séance de chantier est organisée chaque semaine. La Commune y participe en tant que Chef de projet et représentant du Maître de l'ouvrage.

Q : Pourquoi procéder à un concours plutôt qu'à un appel d'offre traditionnel ?

R : Le concours nous permet de répondre très clairement à la problématique posée dans le cahier des charges complexe. Le concours est destiné à des objets d'une complexité importante. Lors d'un concours, le choix s'effectue en gardant l'anonymat des participants contrairement à l'appel d'offre d'honoraires traditionnel.

Q : Existe-t-il une liste d'identification des besoins dans chaque service ? Si oui sont-elles comparables entre elles ?

R : Chaque étude est différente et mérite une réflexion en fonction du prix et de la situation. On commence par une grande étude globale, qui amène beaucoup de choses en amont. On resserre les critères en prenant les aspects routiers, environnementaux... Ensuite on resserre au niveau de l'étude.

Q : Comment sont décidées les études faites par le service de l'urbanisme ?

R : Ce sont les améliorations qui sont à prévoir dans chaque domaine. Plus globalement, c'est le politique qui décide mais parallèlement la Confédération et le Canton peuvent imposer des études pour se mettre en conformité. Cela peut aussi venir d'une problématique.

Monsieur Beyeler prend à son tour la parole pour parler de la procédure de fonctionnement des travaux. D'une manière générale, le schéma présenté pour les bâtiments est applicable aux travaux. Néanmoins, il présente une manière différente de fonctionner.

Monsieur Beyeler complète :

« Avec 76 millions d'infrastructures, le service est le plus souvent confronté à des travaux d'exécution ou de rénovation. La mise en soumission est en grande partie traitée à l'interne. Pour le reste, certains outils ou logiciels nécessaires à une étude ne sont pas disponibles en interne. Dans ces cas, le service prépare les besoins avant soumission ».

4.3 Conclusion

Sur la base de ce qui a été présenté, chaque service semble avoir ses propres types d'appréciations pour la réalisation et le suivi d'un projet.

Vœu 1 La Commission de gestion émet le vœu que les procédures concernant les crédits d'études et préavis soient mises par écrit pour chaque service et qu'elles soient autant que possible harmonisées entre elles.

5 Visite du nouvel espace repos Domino

5.1 Préambule

La Commission de gestion a souhaité visiter le coin sieste de la garderie Domino du centre socioculturel (CSCE). Cette visite fait suite à la clôture du préavis 2015/11 « Création d'un nouvel espace repos pour le groupe nursery de la garderie ». Dans sa séance du 21 mai 2015, le Conseil communal avait accordé un budget de Fr. 120'000.- pour cette réalisation.

La visite a eu lieu le 22.01.2019 en présence de :

Mme Manzini	Municipale
Mme Petoud	Municipale
M. Nicod	Chef de service
M.Menoud	Chef de service

5.2 Visite

Le préavis 2015/11 prévoyait les travaux suivants :

- Nouvel espace groupe nursery
- Aménagement du local pour le personnel
- Séparation de l'espace repos existant

Afin de pouvoir accueillir les bébés dans de meilleures conditions, la garderie Domino a souhaité avoir un espace supplémentaire pour le repos des bébés. En effet, selon l'âge des enfants, la durée de la sieste peut varier. L'aménagement de ce nouvel espace pour la nursery a été récupéré d'un local déjà existant pour le personnel. De légers travaux ont dû être accomplis comme la création d'une cloison vitrée afin d'amener de la lumière ou d'une porte d'accès depuis le vestiaire du personnel. La création de ce nouvel espace repos a permis une meilleure cohabitation des enfants.



Nous sommes satisfaits de la visite. Nous avons pu constater que l'espace était bien réalisé. Néanmoins, il semble que le sol se marque vite.

6 Visite Centre des jeunes

6.1 Préambule

La Commission de gestion a souhaité visiter le Centre des jeunes et participer à une présentation de son fonctionnement.

Dans ce but, elle a demandé à la Municipalité :

- Une explication sur le fonctionnement du Centre des jeunes
- Une rencontre avec les utilisateurs autour d'un événement informel

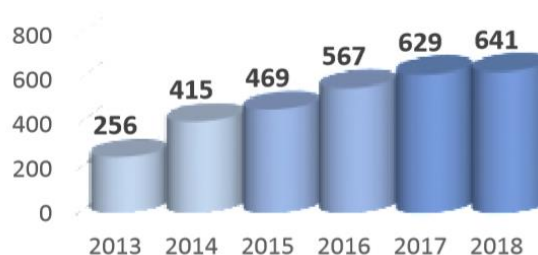
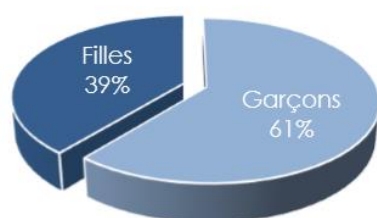
La visite a eu lieu le 22.01.2019 en présence de :

Mme Pittet Blanchette	Municipale
Mme Genolet	Cheffe de service
M. Renggli	Délégué Jeunesse Un civiliste Plusieurs utilisateurs du Centre des jeunes

Fréquentation et répartition par genre (source rapport de gestion 2018).

Evolution annuelle

Répartition par genre



6.2 Visite

Monsieur Renggli guide les commissaires dans une visite détaillée du Centre des jeunes. La suite de la discussion se poursuit autour d'un repas préparé dans le centre.



Quelques points à relever :

- Le Centre des jeunes est ouvert du mardi au samedi
- Chaque employé travaille 2 week-ends par mois
- Le Centre est ouvert aux jeunes à partir de 11 ans
- L'effectif est composé de sept personnes, dont deux animateurs éducateurs à temps partiel, une médiatrice culturelle et d'un travailleur social de proximité (TSP).
- Pour compléter l'équipe, différents intervenants extérieurs sur des projets spécifiques représentant en moyenne un taux d'occupation de 20% (couture, cinéma...)
- Un repas est proposé le week-end contre une participation de Fr 2.- (gratuit la semaine)
- L'accueil est libre pour l'utilisation des locaux. En parallèle, des activités fixes sont planifiées. Elles varient en fonction des envies des jeunes et des compétences des animateurs.

Q : Comment restez-vous en contact avec les jeunes lorsqu'ils ne sont pas au Centre ?

R : Lorsqu'un jeune vient pour la première fois, son contact est ajouté à la base de données. Les jeunes reçoivent directement les informations en rapport avec les activités.

Q : La fréquentation des filles est nettement inférieure à celle des garçons. Comment l'expliquez-vous ?

R : Jusqu'à la fin de l'école obligatoire, les filles sont présentes au Centre. Le constat est fait que les filles ne restent plus à partir de 17 et 18 ans contrairement aux garçons.

Q : Le centre des jeunes est-il ouvert aux pensionnaires du centre de l'EVAM?

R : Oui il est ouvert, mais Il est malheureusement compliqué pour les jeunes de venir en raison de la situation géographique de l'EVAM.

6.3 Conclusion

Vœu 2 La CoGes émet le vœu que les activités du Centre des jeunes soient en priorité des activités collectives. Elle souhaite aussi que les activités soient communiquées à plus large échelle.

7 Visite: L'Oiseau de l'Ouest

7.1 Préambule

La visite a eu lieu le 30.01.2019 en présence de :

Mme Manzini Municipale
M. Nicod Chef de service

7.2 Visite

La garderie l'Oiseau de l'Ouest fait partie d'un projet de 2 bâtiments d'habitation. Ce projet totalise 54 logements subventionnés, allant du studio à l'appartement de 5 pièces, un espace social de rencontre au 1^{er} étage, ainsi qu'une garderie. Il appartient à la Maison Ouvrière qui dispose d'un droit de superficie accordé par la Commune.



Q : À quoi sert le local qui est disponible pour l'oiseau de l'Ouest ?

R : Cette salle est à disposition de la commune. Les locataires de l'immeuble n'ont pas le droit d'utiliser cette salle. Elle n'est utilisée que pour le réfectoire d'Epenex.

7.3 Conclusion

La Commission de gestion trouve que cette salle pourrait être mieux utilisée. Elle pourrait être mise par exemple, à disposition des sociétés locales.

Vœu 3 La CoGes émet le vœu que la salle de l'Oiseau de l'ouest soit mieux exploitée et mise à disposition d'autres utilisateurs.

8 Discussion sur le parc immobilier

8.1 Préambule

La Commission de gestion a demandé à la Municipalité une présentation du parc immobilier de la commune avec notamment un focus sur les appartements de service et les appartements à loyer modéré.

La rencontre a eu lieu le 30.01.2019 en présence de :

Mme Manzini Municipale
M. Nicod Chef de service

8.2 Présentation

Le parc immobilier de la commune est composé de :

Nombre	Type de bâtiments
11	Bâtiments communaux
11	Bâtiments scolaires
5	Salle de gymnastique
1	Salle de rythmique
1	Piscine communale
6	Bâtiments locatifs
	-10 appartements en location
	- 53 appartements subventionnés
	- 2 appartements de fonction

Les appartements à loyers modérés en gérance sont répartis comme ceci :

Nombre	Détail - Appartements en gérance
	Addresses
26	Bois 2-4
24	Veilloud 5-7
3	Villars 11
53	Total

Ces appartements sont tous subventionnés.

8.3 Critères d'attribution d'un logement subventionné

C'est le service social de la Commune qui s'occupe de l'attribution des appartements subventionnés. La gérance s'occupe de la gestion et de l'encaissement des loyers.

La liste d'attente pour les subventionnés est actuellement de 120 dossiers. La demande doit être refaite chaque année.

L'occupation des appartements est aujourd'hui conforme au nouveau règlement.

Le service social s'occupe aussi de l'attribution des appartements de l'Oiseau de l'Ouest
Les appartements communaux et ceux de l'Oiseau de l'Ouest ne sont pas gérés de la même manière.

	Bois / Veilloud/ Villars	l'Oiseau de l'Ouest
Nbre d'appartements	53	54
Propriétaire	Commune	La Maison Ouvrière
Gérance	PBBG	PBBG
Subvention pour	la personne	le loyer

Une aide communale est possible jusqu'à 30% du loyer pour les 53 habitations subventionnées qui appartiennent à la commune. Pour l'Oiseau de l'Ouest, le loyer est subventionné pour les 54 logements à raison de 20%. Le Canton et la Commune participent à parts égales à l'abaissement du loyer à raison de 10% chacun.

Bâtiments communaux Bois/ Veilloud et Villars

Les critères suivants doivent être remplis :

- 1) Le revenu annuel ne doit pas dépasser le quintuple du loyer annuel
- 2) Composition du ménage (selon règlement communal ad hoc)
- 3) 5 ans sur la commune en résidence principale
- 4) Permis C ou Suisse

Les points 3 et 4 sont des critères à satisfaire au moment de l'inscription déjà (5 ans sur la commune et permis C ou Suisse), indépendamment du type d'appartement souhaité. Ces critères sont également applicables pour l'Oiseau de l'Ouest.

Q : Comment la commune s'assure-t-elle que les locataires sont toujours des ayants droit

R : Le contrôle se fait au travers des impôts.

8.4 Les appartements de fonction

Q : Quel est le règlement des appartements de fonction ?

R : Il n'y a pas de règlement pour les appartements de fonction.

Q : Quelle est la liste des appartements de fonction ?

R : Il y a 2 appartements de fonction occupés par des employés : un à Epenex et l'autre à la Coquerellaz. Ils sont occupés par les concierges.

8.5 Conclusion

La CoGes constate que la commune manque d'appartements à loyer modérés et que la liste d'attente est conséquente.

9 Notes de frais et vacations de la Municipalité

9.1 Préambule

La Commission de gestion a souhaité, dans le cadre de son mandat, analyser les vacations, jetons et notes de frais de la Municipalité pour l'année 2018.

Une rencontre a eu lieu le 05.03.2019 en présence de :

M. Maeder	Syndic
M. Farine	Municipal
Mme Matti	Cheffe du personnel

Les tâches de la Municipalité peuvent se résumer comme ceci :

1. Les rencontres du collège municipal
2. La gestion d'un dicastère
3. Les représentations au sein des organisations intercommunales, cantonales et régionales
4. Présence au Conseil communal et aux séances des commissions

9.2 Rémunération de la Municipalité

On peut séparer la rémunération des Conseillers municipaux en 3 parties bien distinctes.

1. Les traitements annuels fixes (Syndic CHF 50'000 / Municipal CHF 38'000)
2. Les vacations horaires
3. Les représentations au sein des organisations intercommunales et régionales

1. Les traitements annuels fixes

- Les séances de Municipalité
- La préparation des dossiers de son dicastère
- L'étude des dossiers présentés par les autres dicastères
- Les séances du Conseil communal
- La signature du courrier par le Syndic
- La préparation des discours

2. Les vacations horaires

- Les réceptions et représentations communales ou récréatives
- Les séances avec les commissions du Conseil communal
- Les séances et travaux liés à la gestion du dicastère (entre autres les réunions avec les Chefs de service)
- Les travaux et études liés à l'élaboration d'un dossier spécifique
- Les séances entre Municipaux sur un sujet commun
- Les participations à des séances extra-communales non-rémunérées
- Les journées de formation ou d'information

3. Les représentations au sein des organisations intercommunales et régionales

Il s'agit d'indemnités et/ou jetons de présence qui sont accordés aux Municipaux dans le cadre de leurs délégations.

Quelques exemples d'engagements :

- TVT Services SA
- Valorsa SA
- PolOuest
- Service intercommunal des taxis
- Lausanne Régions
- La Maison Ouvrière
- Mèbre-Sorge
- ORPC
- ERM, Station d'épuration Morges
- Union des communes vaudoises (UCV)

La liste complète des délégations est disponible en page 4-9 du Rapport de gestion de la Municipalité.

9.3 Déroulement de la séance

Les représentants de la Commune commencent par rappeler à la Commission de gestion les différents types de rémunération de la Municipalité.

La discussion se poursuit avec la présentation de deux documents. Monsieur Maeder informe la CoGes qu'elle a un droit de consultation ; il souhaite que le secret de fonction soit appliqué pour ces documents.

1) Vacations horaires

Le premier document est une synthèse des vacations horaires par Municipal pour l'année 2018. Il s'agit du nombre d'heures payées en vacation horaires.

Extrait compte 2018

101.30001 Traitements (fixes + vacations)	473'678.15
Dont fixes	271 667
Dont vacations	167 498
Vacances	34 513

Quelques explications :

- Chaque Municipal remet au minimum 2 fois par année ses vacations
- Mme Matti se charge du suivi et du contrôle des documents reçus
- Un acompte est versé chaque mois, l'ajustement se fait en fin d'année
- Chaque dicastère ne demande pas le même temps de travail
- La disponibilité du Municipal pour son service joue un rôle direct sur ses vacations

2) Organisations intercommunales et régionales

Le second document est une synthèse des montants touchés par Municipal pour l'année 2018.

Sur le document figure la provenance des montants (SIE, Polouest.....). Il n'y a pas l'indication du nombre d'heures consacrées à chaque mission.

Quelques explications :

- Il peut s'agir d'un forfait annuel ou de jetons de présences
- Les montants sont versés à la Commune puis reversés aux Municipaux concernés
- Il n'y a pas de comparaison du montant de l'indemnisation horaire entre Municipaux

9.4 Constats et conclusions

En ce qui concerne les vacations horaires, la CoGes constate des disparités entre Municipaux. Il ressort que certains dicastères sollicitent plus de présence. En outre, une partie des vacations peut également dépendre de la disponibilité des Municipaux.

La Commission de gestion regrette néanmoins que les vacations ne soient pas distinctement séparées. Cela pourrait être intéressant d'avoir la distinction entre les heures passées avec son service et celles consacrées à la représentation.

Pour ce qui est des organisations intercommunales et régionales, le défraiement diverge beaucoup. Il peut y avoir des forfaits annuels, des tarifs horaires, des montants fixes par séance, etc. Il n'est pas possible de ramener le défraiement au taux horaire, puisque le nombre d'heures effectuées pour chaque représentation n'est pas disponible (voir réponse ci-dessous).

Question envoyée le 25 mars 2019 à la Municipalité par courriel

Le 4 mars 2019, nous avons rencontré la Municipalité pour discuter des jetons de présence et vacations. Nous avons une question à propos du second tableau présenté (Indemnités et jetons de présence intercommunaux). Sur ce tableau figure les montants touchés pour l'année 2018. En complément, nous souhaitons obtenir l'indications des heures que chaque organisation/entreprise a sollicité pour l'année 2018.

Réponse reçue le 2 avril 2019

La Municipalité a pris connaissance de votre demande.

En préambule, elle tient à préciser que la Ville d'Ecublens n'a aucune influence sur les rétributions (ni sur les montants, ni sur les méthodes) versées par les organismes externes, lesquelles sont fixées par ceux-ci et n'entrent dès lors pas dans les compétences de la COGES. En effet, le rôle de la COGES consiste à s'assurer de la bonne gestion des deniers publics et des comptes par la Municipalité et ne s'étend pas à la gestion des organismes externes auxquels les Municipaux participent.

La Municipalité relève uniquement qu'elle ne voit pas de problème avec les indemnités déterminées par ces organismes externes, lesquelles divergent beaucoup dans leur mode de défraiement. En effet, il y a des forfaits annuels, des tarifs horaires, des montants fixes par séance, etc.

Par rapport aux rétributions forfaitaires, les Municipaux ne tiennent pas de décompte horaire, vu que, précisément, les indemnités sont forfaitaires et ne dépendent pas de tels décomptes. Quant aux rétributions dépendant de décomptes, ces chiffres vous ont été communiqués lors de la séance du 4 mars 2019.

De manière générale, une estimation du nombre d'heures consacrées à un organisme externe est très délicate à établir. En effet, il faut prendre de nombreux éléments en compte, tels que les séances, les travaux de rédaction, l'étude des dossiers, les déplacements, etc.

Dans tous les cas, le temps effectif consacré aux organismes externes est conséquent, mais la Municipalité relève également qu'il est précieux pour notre Ville d'y avoir des Municipaux occupant des postes importants avec responsabilité (présidences et vice-présidences).

Enfin, la Municipalité s'interroge quant au but de cette demande, vu que les systèmes de rétribution des organismes externes n'entrent pas dans les compétences municipales, ni, dès lors, dans celles de la COGES et qu'en conséquence les éléments sollicités sont, a priori, sans lien avec la gestion de la Municipalité.

En conclusion, la Municipalité ne va pas remettre d'autres documents que ceux déjà présentés lors de la séance du 4 mars 2019, faute de disposer des précisions sollicitées. Néanmoins, si la COGES le souhaite, c'est avec plaisir que la Municipalité apportera quelques explications complémentaires, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, lors de la rencontre du 20 mai 2019.

En finalité la Commission de gestion s'étonne sur le mode de redistribution entre Municipaux qui, selon elle, ne peut pas être équitable en l'état actuel.

Vœu 4 La CoGes émet le vœu que le formulaire de saisie des vacations horaires des Municipaux soit uniformisé.

10 Comptes communaux 2018

10.1 Commentaires Généraux

Les comptes de l'exercice 2018 sont plus favorables que prévu. Ils présentent un excédent de revenus de CHF 2'445'147.- alors que le budget envisageait un excédent de charges de CHF 339'500.- avant prélèvement dans la réserve générale.

La marge d'autofinancement opérationnelle est meilleure que prévue. Prévue à CHF 1'668'500 elle atteint CHF 4'370'456 soit une amélioration de 2'681'956.

Avec un taux de fonds propres de 66%, la situation financière globale reste très saine. Néanmoins cette année marque un changement de paradigme. Si les actifs financiers sont restés supérieurs à l'endettement brut de 2005 à 2017, le point d'équilibre a été atteint à fin 2018.

10.2 Comptes de fonctionnement

Les charges par nature se présentent de la manière suivante :

Libellé	2018		écarts	
	Comptes	Budget	en CHF	EN %
30 Autorités et personnel	17 410 197	17 575 900	-165 703	-0.9
31 Biens, services et marchandises	7 598 543	9 031 800	-1 433 257	-15.9
32 Intérêts passifs	288 389	421 700	-133 311	-31.6
33 Amortissements	4 945 066	3 835 100	1 109 966	28.9
35 Particip. à des collectivités pub.	28 490 689	29 312 600	-821 911	-2.8
36 Aides et subventions	5 987 740	6 174 800	-187 060	-3.0
38* Attrib. aux fonds spéciaux	1 806 922	1 003 000	803 922	80.2
39 Imputations internes	3 035 391	3 068 200	-32 809	-1.1
3 Charges-Total	69 562 937	70 423 100	-860 163	-1.2

* sans attributions à la réserve générale ni à la nouvelle réserve anticipation RIE III

Quelques points à relever pour expliquer l'écart au budget :

- **314 Entr. Routes, immeubles et territoire :**
Dépenses inférieures au budget de CHF 648'100.-
- **32 Intérêts passifs :**
Le besoin en financement externe est inférieur au budget. L'existant a été fait à un meilleur taux que prévu au budget.
- **33 Amortissements**
L'écart concerne la défalcation d'une créance d'impôts.

10.3 Investissements et dettes

La croissance de la dette n'a pas été aussi rapide que prévue en raison d'un autofinancement supérieur aux prévisions, mais aussi, et même surtout, à cause des décalages entre les sorties de trésorerie planifiées par les architectes et l'arrivée effective des factures.

10.4 Questions

- Q :** Général Emprunt de 8 millions du 22.1.2018 (14 ans à 0.90%)
Est-ce que le taux est bloqué ? Quelles sont les conditions de remboursement ?
- R :** Le taux est bloqué pour toute la durée et le remboursement intégral interviendra à l'échéance convenue.
- Q :** 507.4655.02 Affaires sociales – couverture déficit d'exploitation
Pouvez-vous nous fournir le contrat qui justifie la prise en charge du déficit ?
- R :** Il n'y a aucun contrat, il s'agit d'une écriture comptable qui consiste à transférer le déficit d'exploitation de l'APEMS Coquerellaz au service des Affaires sociales afin de regrouper dans une même section tous les coûts liés à la petite enfance. Voir section 711 en page 111 de la brochure des comptes.
- Q :** 153.3153 Manifestations durables
Nous souhaitons obtenir un extrait du compte ?
- R :** L'extrait de compte se trouve en annexe² du présent rapport.
- Q :** 153.3170.03 Activités sportives et culturelles
Nous souhaitons obtenir un extrait du compte ?
- R :** L'extrait de compte se trouve en annexe³ du présent rapport.
- Q :** 221.4250.03 Dividende s/actions TvT Services SA
Quels sont les impacts connus du rachat de UPC par Sunrise sur TvT Services ?
- R :** Aucun impact pour le moment, le contrat de prestation conclu par TvT avec UPC est repris par Sunrise.
- Q :** 310.4232.50 Fermages
Nous souhaitons obtenir la liste des fermages au 31.12.2018
- R :** L'extrait de compte se trouve en annexe⁴ du présent rapport. Ce compte comprend également d'autres locations, en particulier à Swisscom, ainsi que les places de parc du Bochet.
- Q :** Général Répartition frais de personnel
Comment sont réparties/décidées les imputations internes de charges de personnel ?
- R :** Les imputations internes sont appliquées pour déterminer le coût complet d'une section financée par une taxe affectée ou d'une prestation intercommunale. Dans ce dernier cas, cela permet de facturer les coûts justes aux autres communes. Elles peuvent également être utilisées lorsqu'il y a un intérêt à connaître le coût complet d'une activité particulière. Les montants correspondent aux nombres d'heures multipliés par les taux horaires qui incluent les charges directes et indirectes. Ce principe est

² Annexe II

³ Annexe III

⁴ Annexe IV

appliqué également à l'APEMS CSCE, au jardin d'enfants Les Mouflets et à l'UAPE Domino.

10.5 Activités sportives et culturelles

La CoGes a analysé l'extrait de compte Activités sportives et culturelles (153.3170.03). Le budget de ce compte était de CHF 146'500.- Le solde au 31.12.2018 est de CHF 127'310.65. En regardant dans le détail les positions, on constate que plus de 70% du montant dépensé en 2018 est directement lié à la patinoire.

Total du compte	127 311	100%
Activité patinoire	90 699	71.24%
Autres	36 612	40.37%

L'activité de la patinoire a été regroupée par nature de dépenses.

Activité patinoire		90 699
1	Location patinoire	77 681
2	Animations (y compris pub)	7 478
3	Entretien WC	652
4	Consommation d'énergie	4 543
5	Autres	345

Dans ce compte ne figure pas le montant versé pour la gestion de la buvette.

La CoGes s'étonne que plus que 70% du budget soit consacré à une seule activité.

Vœu 5 La CoGes émet le vœu qu'un compte soit ouvert afin de regrouper les coûts en rapport avec la patinoire.

Vœu 6 La CoGes émet le vœu que la Municipalité se penche sur une réflexion globale des besoins en activités sportives et culturelles de la Commune. Le budget hors activité patinoire doit permettre le développement d'autres activités sportives et culturelles.

10.6 Conclusions

La CoGes relève la situation saine de la commune pour 2018. Comme déjà évoqué, des nouvelles infrastructures devront être financées ces prochaines années. Il serait judicieux que le mode de financement ne se fasse pas au détriment des générations futures.

11 Présentation du rapport de la fiduciaire Fidinter S.A

La présentation du rapport a eu lieu le 02.05.2019 en présence de la CoGes

M. Maeder	Syndic
Mme Petoud	Municipale
MM. Radice et Farine	Municipaux
M. Salzmann	Boursier
Mme Laydu	Adjointe au Boursier
MM. Balimann, Busset et Ravera	Fidinter
Les membres de la Commission des finances	
Les membres de la CoGes	

Les comptes annuels ont été établis sur la base des valeurs de continuation, en conformité avec la loi et le Règlement sur la Comptabilité des Communes du Cantons de Vaud.

En complément du mandat de contrôle des comptes de l'exercice 2018, Fidinter a procédé à un contrôle des procédures existantes au sein du dicastère travaux en date du 7 février 2019. Chaque année, il est procédé à un audit interne d'un dicastère différent.

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2018 se soldent par un excédent de revenus de CHF 2'445'147 avant attribution à la réserve et une marge d'autofinancement de CHF 4'393'174.

La fiduciaire a procédé à une analyse succincte des comptes de fonctionnement et discuté des principaux écarts de budget avec M. Salzmann. Lors de son contrôle, la fiduciaire n'a pas rencontré d'éléments qui lui permettent de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et au Règlement sur la Comptabilité des Communes du Canton de Vaud.

11.1 Conclusion

Fidinter donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

12 Rapport de gestion de la Municipalité et questions

La CoGes a rencontré une représentation de la Municipalité le 20 mai 2019 pour discuter du rapport de gestion et compléter les réponses aux questions posées.

12.1 Questions

Voici une sélection de questions posées à la Municipalité

Q : Archives communales

Est-il prévu un accès public d'une partie des archives informatisée ?

R : Cette question ne concerne pas l'exercice 2018 (limite temporelle). La Municipalité répond tout de même qu'à l'heure actuelle, les archives définitives elles-mêmes (leur contenu) ne sont globalement pas accessibles sous format numérique. Seul l'inventaire est accessible sur le web (vaud.archivescommunales.ch) et quelques pièces illustrent parfois cet inventaire. Certaines pièces peuvent être numérisées sur demande, lorsqu'un chercheur le sollicite et que la numérisation est possible.

Q : Affaires sociales et scolaires

Qui gère les appartements d'urgences sur notre commune ? Quel est le nombre au 31.12.2018 ?

R : Il n'y a pas d'appartement d'urgence sur le territoire communal. Toutes les communes qui en ont fait l'expérience se sont trouvées face à des difficultés pour faire respecter le caractère provisoire de ces logements par les bénéficiaires. Lors des procédures d'expulsions, les démarches vont plutôt dans le sens de sauver le logement, ceci avec la collaboration du Centre social régional.

Q : Aides financières d'urgence

Quelles peuvent être les situations particulières ?

R : Le paiement complet ou partiel d'une dépense justifiée, imprévue et qui ne pourrait pas être assumée sans mettre en danger l'équilibre déjà fragile d'un budget, est un exemple. Pour une famille au bénéfice du revenu d'insertion, le paiement pour un enfant de son activité extrascolaire, qui n'est pas prise en charge, en est un autre.

Q : Gestion des déchets

Nous avons constaté, que le nouveau quartier Croset Parc est équipé de containers semi enterré. Est-ce que c'est la commune qui a exigé cela ? Est-ce que c'est une volonté de la commune de promouvoir ce nouveau mode ?

R : Le Règlement communal sur la gestion des déchets définit le mode de stockage des déchets et l'annexe n° 8 traite des containers enterrés. La Municipalité ne peut pas imposer le type de containers, ce sont les propriétaires qui choisissent le type de conteneur qu'ils désirent, dans le respect des directives municipales.

Q : Bâtiments

Combien d'appartements sont encore à rénover à la Rte du Bois et au Veilloud ?

R : Au ch. de Veilloud 5/7, il reste 9 appartements à rénover sur les 24 appartements que compte le bâtiment. A la rte du Bois 2/4, il reste 14 appartements à rénover sur les 26 appartements que compte le bâtiment. Les rénovations sont effectuées au fur et à mesure du départ des locataires.

Q : Général

Quelle partie du plan de rénovation de l'éclairage communal a été pratiqué en 2018 ? Le projet était prévu sur 4 ans depuis 2016. En page 96 on parle de l'éclairage mais pas du plan qui consistait à mettre en place un éclairage respectueux de l'environnement et de la pollution lumineuse. Dans les crédits complémentaires on indique des projets non réalisés en 2018 – Pourquoi et lesquels ? Pourquoi le projet de rénovation du mur de l'église en comprenait-il pas une partie rénovation de l'éclairage vétuste, gourmand en énergie et disgracieux ?

R : Seule une étude en lien avec le plan lumière a été réalisée pour le chemin du Parc. Elle concerne l'étape 1 – Cheminement piéton Croset. Le plan lumière propose des priorités d'investissement pour assainir l'éclairage public. Il n'a jamais été prévu de réaliser l'ensemble de l'assainissement sur 4 ans. En 2018, il était prévu de poursuivre l'assainissement des cheminements piétons de la plaine du Croset et de démarrer l'assainissement des « Lanternes Montparnasse ». Ceci n'a pas pu être concrétisé en raison d'autres priorités. Il s'agit de deux objets différents et il n'est pas prévu de passer par un préavis.

Q : Général

Quelles canalisations ont été curées en 2018 ? Page 124 on parle de 7.9 km qui ont été curées. Il n'est pas fait mention de combien avait été planifiée dans le budget annuel ni de l'état des canalisations curées

R : Les canalisations suivantes ont été curées et visionnées par caméra en 2018:

Secteur nord : Rte du Bois, autoroute (500 m) Rte du Bois (partiel) – Coop (510 m) Ch. du Croset (630 m) Ch. du Stand (220 m) Ch. de Veilloud (1'030 m) Ch. du Coteau (partiel) Ch. de Veilloud (360 m) Collecteur « Les Pourpiers » – Croset Sorge (620 m) Collecteur « La Serpentine » (340 m).	Secteur sud : Ch. de la Cocarde / Bas du Villars (660 m) Collecteur « La Coquerellaz » (560 m) Collecteurs « Les Clos-Triaudes » (1'960 m) Ch. du Levant (240 m) Ch. de l'Ormet (310 m). Total secteur sud : 3'730 m. Total général : 7'940 m.
Total secteur nord : 4'210 m	Total secteur sud : 3'730 m.

Chaque année un montant est prévu au budget pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs communaux (entre 5 et 8 km). La planification des

zones se fait en fonction des éventuels problèmes rencontrés sur le réseau (mise en charge, gravier, affaissement, etc.) et selon le tournus d'ancienneté d'entretien des collecteurs. L'état des canalisations est analysé et les réhabilitations sont entreprises au cas par cas (fraisage, gainage, travaux de génie civil) dans le cadre du budget annuel.

Q : Général

À quoi en est le passage à la ville sans désherbant ?

R : Depuis 2017, le Service des travaux n'utilise plus de désherbant chimique.

Q : Général

Quel choix de taux sur les trois proposés a été fait en 2018 pour la CIP

R : La Municipalité, dans sa séance du 11 septembre 2017, a décidé d'appliquer le « Modèle 1 » parmi les trois modèles proposés pour la répartition de cotisation moyenne générale. Ceci représente pour les collaborateurs : 9 % en 2019, 9.5 % en 2020 et 10 % en 2021. Pour l'employeur : 19 % dès 2019.

Q : Inspection intercommunale des chantiers (IIC)

Est-ce que la commune inspecte les travaux effectuer par le canton qui impact le territoire communale (RC82) ?

R : Partie intercommunale. Cette question ne concerne pas la gestion de la Ville par la Municipalité (limite matérielle).

12.2 Divers

La CoGes a consulté l'opposition déposée par la Municipalité dans le cadre de la Jonction autoroutière. La procédure étant en cours, nous ne pouvons annexer ce document au rapport.

Vœu 7 La CoGes émet le vœu que la Municipalité informe le Conseil communal de l'avancement du dossier concernant l'opposition de la jonction autoroutière et qu'elle lui transmette les différents documents de l'opposition lorsque la procédure sera terminée.

12.3 Conclusions

Nous avons posé plusieurs questions qui concernent les pages 151 et suivantes du rapport de gestion « Organismes intercommunaux et relations extérieures ». Dans la majorité des cas la Municipalité n'a pas répondu à la question le justifiant ainsi : « cette question ne concerne pas la gestion de la Ville par la Municipalité (limite matérielle) : Selon notre appréciation, étant donné que les montants alloués à ces organismes figurent sur nos comptes et budget communaux, nous sommes en droit de demander des précisions quant à l'impact financier sur notre commune.

13 Suivi des Vœux 2017

La CoGes a reçu une réponse à tous les vœux de 2017.

14 Liste des Vœux 2018

- Vœu 1** La Commission de gestion émet le vœu que les procédures concernant les crédits d'études et préavis soient mises par écrit pour chaque service et qu'elles soient autant que possible harmonisées entre elles.
- Vœu 2** La CoGes émet le vœu que les activités du Centre des jeunes soient en priorité des activités collectives. Elle souhaite aussi que les activités soient communiquées à plus large échelle.
- Vœu 3** La CoGes émet le vœu que la salle de l'Oiseau de l'ouest soit mieux exploitée et mise à disposition d'autres utilisateurs.
- Vœu 4** La CoGes émet le vœu que le formulaire de saisie des vacances horaires des Municipaux soit uniformisé.
- Vœu 5** La CoGes émet le vœu qu'un compte soit ouvert afin de regrouper les coûts en rapport avec la patinoire.
- Vœu 6** La CoGes émet le vœu que la Municipalité se penche sur une réflexion globale des besoins en activités sportives et culturelles de la Commune. Le budget hors activité patinoire doit permettre le développement d'autres activités sportives et culturelles.
- Vœu 7** La CoGes émet le vœu que la Municipalité informe le Conseil communal de l'avancement du dossier concernant l'opposition de la jonction autoroutière et qu'elle lui transmette les différents documents de l'opposition lorsque la procédure sera terminée.

15 Remerciements

La Commission de Gestion tient à remercier tous les Chefs de service, ainsi que tous les Collaborateurs de la commune pour la qualité de leur travail, pour les réponses reçues et pour leur disponibilité.

Des remerciements particuliers vont à :

- M. Salzmann, boursier communal, pour la précision des réponses fournies aux questions qui lui ont été posées et pour la clarté de ses explications ainsi qu'à son adjointe, Mme Laydu.
- M. Besson, secrétaire municipal, pour sa précieuse collaboration tout au long de l'année écoulée.
- M. Fuchs, administrateur des salles et infrastructures communales, pour son travail rapide et précis.
- A La Municipalité pour sa disponibilité et pour les réponses apportées à presque toutes nos questions.

16 Conclusions

La CoGes s'est réunie 18 fois. Elle a pu, lors de ces séances, réaliser la majorité du programme de contrôle qu'elle s'était initialement fixée.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de Gestion 2018/2019 pour l'exercice 2018 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux d'approuver :

- La gestion de l'administration communale pour l'exercice 2018 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2018.
- De donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2018.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion 2018/2019 pour l'exercice 2018 vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

la Présidente



Maria Teresa Pérez Chevallaz

le Rapporteur



Charles Koller